

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le mardi 30 mars 2021 à 19 h 30 par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant, Madame Mireille Guay.

Le maire, Monsieur Steven Neil, est absent.

Le conseiller Daniel Meunier arrive à partir du point 2021-076.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour et de la tenue à huis clos avec enregistrement visuel et/ou sonore de la présente séance extraordinaire du conseil municipal du 30 mars 2021
4. Acceptation provisoire – Décompte progressif numéro 4 - Roxboro Excavation inc. - Appel d'offres 2020-20 - Réfection du chemin Magenta Ouest - Dossier 2017-750A
5. Secteur Guay – Protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le MAMH d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau – Signature
6. Modification à l'article 9.07 de la convention collective – Lettre d'entente numéro 14 – Années de service pour bénéficiaire de la retraite progressive
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2021-075 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et chez chacun des élus qui en ont pris connaissance.

2021-076 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2021-077
**RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES
MESURES PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR
ET DE LA TENUE À HUIS CLOS AVEC ENREGISTREMENT
VISUEL ET/OU SONORE DE LA PRÉSENTE SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021**

ATTENDU la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;
- de ratifier la décision de tenir à huis clos, par vidéoconférence ou autre moyen de communication, avec enregistrement visuel et/ou sonore, la présente séance extraordinaire du conseil municipal datée du 30 mars 2021.

2021-078
**ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 4 – ROXBORO EXCAVATION INC. –
APPEL D’OFFRES 2020-20
RÉFECTION DU CHEMIN MAGENTA OUEST
DOSSIER 2017-750A**

ATTENDU l’appel d’offres 2020-20 – Réfection du chemin Magenta Ouest – dossier 2017-750A;

ATTENDU les acceptations provisoires, résolutions numéros 2020-281, 2020-319 et 2020-359;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech inc.;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d’accepter provisoirement les travaux effectués par l’entreprise Roxboro Excavation inc. pour la réfection du chemin Magenta Ouest conformément aux décomptes numéro 4 daté du 18 mars 2021, et de verser le montant de 145 237,78 \$ (taxes incluses) à Roxboro Excavation inc. tel que recommandé par Tetra Tech inc.;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-08 et la résolution 2020-200;
- d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2021-079

SECTEUR GUAY – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ PAR LE MAMH D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU - SIGNATURE

ATTENDU la réception le 2 mars 2021 du Protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, daté du 24 février 2021;

ATTENDU que cette aide financière et les droits et obligations y attachés a pour but de mettre aux normes le réseau de distribution en eau potable du secteur Guay;

ATTENDU le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire à signer le Protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

2021-080

MODIFICATION À L'ARTICLE 9.07 DE LA CONVENTION COLLECTIVE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 14 – ANNÉES DE SERVICE POUR BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE PROGRESSIVE

ATTENDU l'article 9.07 de la convention collective;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un nombre d'années de service avant de pouvoir demander de bénéficier d'un horaire de retraite progressive;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la modification de l'article 9.07 de la convention collective, par ce qui suit :
- Une personne salariée permanente à temps complet justifiant de quinze (15) années de service à l'emploi de la Municipalité peut bénéficier, dans l'année civile suivant l'accomplissement de ses quinze (15) années de service, d'un horaire modifié dans le but de prendre une retraite progressive en réduisant son horaire de travail de vingt pour cent (20 %) de quarante pour cent (40 %) ou jusqu'à un maximum de soixante pour cent (60 %) de son temps de travail, sur une période maximum de dix-huit (18) mois. La personne salariée devra prendre sa retraite après l'acceptation de son entente.

2021-081
PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos. Il n'y a pas de question via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la Municipalité.

2021-082
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 42.

Mireille Guay
Maire suppléant

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier